

**POLE CITOYENNETE ET COHESION SOCIALE  
DIRECTION DES RESSOURCES ET DE L'OFFRE  
MEDICO-SOCIALE**

Ref : 74137

**ARRETE**

**Le Président du Conseil Départemental du Loiret**

**Arrêté fixant les tarifs 2023 de l'EHPAD  
rattaché à l'Hôpital Saint Jean à Briare**

Vu le code de la santé publique,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2005-1477 du 1<sup>er</sup> décembre 2005,

Vu le décret n° 2001-388 du 4 mai 2001 modifiant le décret n° 99-316 du 26 avril 1999,

Vu le décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire),

Vu le décret n°2006-422 du 7 avril 2006,

Vu la convention tripartite pluriannuelle signée le 1<sup>er</sup> octobre 2014,

Vu la publication des délibérations du Département du Loiret en date du 6 février 2023 relative au vote du budget primitif 2023,

Sur proposition du Directeur général des services départementaux,

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** Pour l'exercice budgétaire 2023, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'EHPAD rattaché à l'Hôpital Saint Jean à BRIARE, sis 31 Boulevard Loreau à BRIARE (45) sont autorisées comme suit pour la section hébergement :

	Groupes fonctionnels	Montant en €	Total en €
<b>Dépenses</b>	Titre I – Dépenses afférentes au personnel	838 539,00	<b>1 879 057,00</b>
	<i>Dont PHV proratisé</i>	<i>88 544,00</i>	
	Titre III – Charges à caractère hôtelier et général	615 730,00	
	<i>Dont PHV proratisé</i>	<i>47 457,00</i>	
	Titre IV – Charges d'amortissements, de provisions financières et exceptionnelles	424 788,00	
	<i>Dont PHV proratisé</i>	<i>29 555,00</i>	
<b>Recettes</b>	Titre III – produits de la tarification et assimilés	1 627 144,00	<b>1 879 057,00</b>
	<i>Dont PHV</i>	<i>140 915,00</i>	
	Titre IV – Autres produits relatifs à l'exploitation	251 913,00	
	<i>Dont PHV</i>	<i>24 641,00</i>	
<b>Résultat incorporé</b>	Excédent		
	Déficit		

**Article 2** Les tarifs hébergement 2023 de l'EHPAD rattaché à l'Hôpital Saint Jean à BRIARE sont fixés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 :

- 60,40 € pour les personnes âgées de plus de 60 ans,
- 77,42 € pour les personnes âgées de moins de 60 ans,
- 70,91 € pour les personnes de l'unité PHV,

**Article 3** Cette décision peut être contestée dans un délai d'un mois à compter de la réception de la notification par les personnes auxquelles elle a été notifiée ou de sa publication par les tiers en formulant :

- un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Département du Loiret,
- un recours contentieux qui doit être porté devant le Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de NANTES, Cour administrative d'appel de Nantes, 2 place de l'Edit de Nantes - BP 18529 - 44185 NANTES CEDEX 04.

**Article 4** Le Directeur général des services départementaux, le Président du directoire du Centre Hospitalier de Pithiviers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation et qui sera inséré au Bulletin Officiel du Département du Loiret.

Fait à Orléans, **19 JUIL. 2023**  
Pour le Président et par délégation,

**Romarc GUYON**  
Directeur des Ressources et de l'Offre Médico-sociale  
Pôle citoyenneté et cohésion sociale

